

RCS : NANTES Code greffe : 4401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 02778 Numéro SIREN : 810 146 563 Nom ou dénomination : U-LOGISTIQUE
--

Ce dépôt a été enregistré le 29/01/2019 sous le numéro de dépôt 1326

U-LOGISTIQUE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

Déposé au Greffe
le 16 JAN. 2019
sous le N° 1326
RCS N° 1582778



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

A l'Associé Unique
U-LOGISTIQUE
Place Des Pleiades
44470 CARQUEFOU

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société U-LOGISTIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'Associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

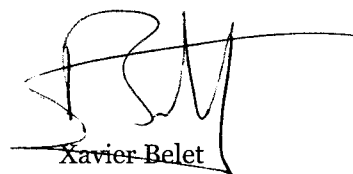
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-Sur-Seine, le 25 mai 2018

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Xavier Belet

Bilan au 31 décembre 2017

ACTIF (en K€)	Brut au 31/12/2017	Amortissements, Provisions	Net au 31/12/2017	Net au 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	46 240	13 919	32 322	33 230
Constructions	424 016	268 754	155 261	168 159
Installations techniques, outillage	68 284	44 575	23 709	28 465
Autres immobilisations corporelles	44 037	27 839	16 198	13 569
Immobilisations en cours	14 783		14 783	3 646
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	498		498	1 075
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	28 583	919	27 664	27 654
Créances rattachées à des participations	8 564		8 564	7 009
Autres titres immobilisés	352		352	352
Prêts				
Autres immobilisations financières	194		194	194
ACTIF IMMOBILISE	635 552	356 006	279 546	283 353
STOCKS ET EN-COURS				
Stocks de matières premières et autres approvisionnements	3 207		3 207	3 367
Stocks d'en-cours de production biens				
Stocks d'en-cours de production services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises	93		93	105
Avances et acomptes versés sur commande	16		16	55
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	112 231	144	112 087	100 090
Autres créances	86 735		86 735	82 092
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	3 819		3 819	
Disponibilités				1 829
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	997		997	1 127
ACTIF CIRCULANT	207 098	144	206 954	188 665
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	842 650	356 150	486 500	472 018

PASSIF (en K€)	31/12/2017	au 31/12/2016
Capital social ou individuel (dont versé : 152 850 K€)	152 850	152 850
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	17 574	17 574
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence)		
Réserve légale		
Réserves statutaires, contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-3 860	
RESULTAT DE L'EXERCICE	706	-3 860
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	1 692	515
CAPITAUX PROPRES	168 962	167 079
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	1 554	1 628
Provisions pour charges	26 803	39 374
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	28 357	41 002
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	86 358	87 786
Emprunts et dettes financières divers	122	221
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	106 717	71 199
Dettes fiscales et sociales	88 598	92 288
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	1 995	6 019
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 751	2 281
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	3 640	4 142
DETTES	289 181	263 937
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	486 500	472 018

Compte de Résultat de l'exercice 2017

en K€	2017	2016
Ventes de marchandises	10 184	6 520
Production vendue de biens		
Production vendue de services	615 783	469 269
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	625 967	475 790
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises amortissements-provisions, transfert de charges	16 879	1 384
Autres produits	13 443	11 642
PRODUITS D'EXPLOITATION	656 289	488 816
Achats de marchandises (et droits de douane)	9 599	5 897
Variation des stocks (marchandises)	12	-15
Achats matières premières et approvisionnements	3 299	3 368
Variation de stock (matières premières, approvisionnements)	159	-188
Autres achats et charges externes	384 587	305 736
Impôts, taxes et versements assimilés	21 708	5 940
Salaires et traitements	136 116	93 298
Charges sociales	67 701	46 384
Dotations amortissements sur immobilisations	25 725	19 942
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	144	
Dotations aux provisions pour risques et charges	4 034	5 038
Autres charges	113	989
CHARGES D'EXPLOITATION	653 196	486 389
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 093	2 427
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers de participation	1	1 376
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	59	45
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
PRODUITS FINANCIERS	59	1 421
Dotations financières aux amortissements et provisions	919	
Intérêts et charges assimilés	783	851
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES	1 702	851
RESULTAT FINANCIER	-1 643	570
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 451	2 997



Comptes annuels

Compte de Résultat

en K€	2017	2016
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	12 918	554
Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 918	554
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	12 818	144
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 177	118
CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 995	262
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 078	292
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		1 142
Impôts sur les bénéfices	-333	6 007
TOTAL DES PRODUITS	669 266	490 791
TOTAL DES CHARGES	668 559	494 651
BENEFICE OU PERTE	706	-3 860

Annexe aux comptes annuels

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les centrales régionales Système U Nord-Ouest, Système U Est, Système U Sud et Système U Ouest ont apporté le 1^{er} juillet 2017 leur titre de la société U LOGISTIQUE à U ENSEIGNE.

Au 31 décembre 2017, l'actionnaire de « U LOGISTIQUE » est :

- Coopérative U ENSEIGNE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes généraux

Les comptes sont établis conformément au PCG et aux principes comptables généralement admis.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base, à savoir : continuité de l'exploitation, indépendance des exercices et permanence des méthodes comptables. L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

METHODES D'EVALUATION ET REGLES DE PRESENTATIONS

Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine de U LOGISTIQUE (prix d'achat et frais accessoires).

Elles sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée de vie estimée à savoir :

- | | |
|---|-------------|
| • Construction / Aménagement construction
(Selon les composants) | 10 à 25 ans |
| • Matériel de transport | 2 à 5 ans |
| • Matériel industriel | 5 à 10 ans |
| • Mobilier et Matériel de bureau | 5 ans |
| • Emballage | 2 à 5 ans |

Ces amortissements ainsi calculés représentent les amortissements économiques. Une dépréciation est constatée si nécessaire pour ramener les éléments d'actif à la valeur actuelle.

Immobilisations financières

Ce poste inclut principalement les participations et les comptes courants des filiales de la société.

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur actuelle si celle-ci lui est inférieure.



Comptes annuels

Créances et Dettes

Les créances et dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, notamment lorsque les créances font l'objet d'un contentieux. Au titre de 2017, la dépréciation du poste client représente 143 919€.

Stocks

Ce poste est composé de consommables entrepôts, d'emballages et de matières recyclables. Ils sont valorisés au prix moyen d'achat pondéré.

Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition y compris les frais engagés pour leur acquisition. Au 31 décembre 2017, ce poste est principalement constitué de comptes rémunérés et de soldes débiteurs de banque.

Provisions pour risques et charges

Les provisions sont constituées lorsque la société U LOGISTIQUE a une obligation actuelle résultant d'événements passés et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation dont le montant peut être estimé de façon fiable.

U LOGISTIQUE comptabilise notamment :

- Les engagements de médaille du travail,
- Les engagements de retraite.

Sur l'exercice 2017 et suite à la signature des accords communs, U LOGISTIQUE a repris la provision de la prime spéciale d'ancienneté. La comptabilisation de cette reprise a été intégrée au résultat d'exploitation tout comme l'a été la dotation correspondante des années antérieures.

Indemnités de départ à la retraite

Pour la valorisation des engagements, il a été appliqué la méthode par répartition des coûts au prorata de l'ancienneté recommandée par la compagnie des commissaires aux comptes et par les différentes normes comptables. Les accords commun ayant été signé sur l'exercice 2017, les hypothèses retenues sont désormais communes, quelques soient les Centrales d'appartenance d'origine :

	Au 31/12/2016				
	Au 31/12/2017	Système U Ouest	Système U Nord Ouest	Système U Nord Est	Système U Nord Sud
Age de départ à la retraite	Employé : 63 ans AM : 64 ans Cadres : 65 ans	Employé : 62 ans AM : 63 ans Cadres : 65 ans	Employé : 62 ans AM : 63 ans Cadres : 65 ans	Employé : 62 ans AM : 63 ans Cadres : 65 ans	Employé : 62 ans AM : 63 ans Cadres : 65 ans
Taux d'actualisation	1,30%	1,31%	1,31%	1,31%	1,31%
Taux de revalorisation des salaires (dont Inflation)	Approche différenciée entre cadres et non cadres en fonction des réalités constatées	Approche différenciée entre cadres et non cadres en fonction des réalités constatées	Approche différenciée entre cadres et non cadres en fonction des réalités constatées	Approche différenciée entre cadres et non cadres en fonction des réalités constatées	Approche différenciée entre cadres et non cadres en fonction des réalités constatées
Turnover (démissions)	Taux moyen des 3 dernières années par collège et par tranche d'âge de 5 ans en 5 ans (soit en moyenne 1,8 %) (1)	Taux moyen des 3 dernières années par collège et par tranche d'âge de 5 ans en 5 ans (soit en moyenne 1,8 %)	5% jusqu'à 45 ans, dégressif ensuite, 0% à compter de 56 ans	employés : 0,35 % ; Am : 0,78 % ; cadres 2,01 %	selon statistiques internes sur les années 2009, 2010, 2011
Table de mortalité	TVTD 2004-2006	TVTD 2004-2006	TVTD 2004-2006	TVTD 2004-2006	TVTD 2004-2006
Taux de charges sociales	Taux réel par collège	Taux réel par collège	Taux réel par collège	Taux réel par collège	Taux réel par collège
Périmètre	CDI uniquement, exclusion des mandataires, sauf cas spécifiques	CDI uniquement, exclusion des mandataires, sauf cas spécifiques	CDI uniquement, exclusion des mandataires, sauf cas spécifiques	CDI uniquement, exclusion des mandataires, sauf cas spécifiques	CDI uniquement, exclusion des mandataires, sauf cas spécifiques

(1) Taux dégressif selon l'ancienneté, de 8% à 0,10%, néant au-delà de 50 ans

Méthode du Corridor :

Les écarts actuariels des avantages postérieurs à l'emploi constituent des actifs ou des passifs à amortir. Ils sont générés par les changements d'hypothèse ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements du régime. L'importante volatilité des taux d'intérêts a pour conséquence de faire varier de manière importante ces écarts actuariels. Ainsi, ces écarts sont comptabilisés en appliquant la méthode du corridor : les écarts actuariels (gains ou pertes) sont comptabilisés en produits ou en charges lorsque les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus excèdent 10% de la valeur la plus élevée de l'obligation et de la juste valeur des actifs du régime. Cet excédent est amorti sur la durée d'activité moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime.

Avec la méthode du Corridor, les éléments ainsi comptabilisés ont été les suivants :

Passif comptabilisé au bilan	
Charge comptabilisée dans le compte de résultat	

Si les écarts actuariels avaient été constatés directement en résultat, les éléments suivants auraient été comptabilisés :

Passif comptabilisé au bilan	
Charge comptabilisée dans le compte de résultat	



Comptes annuels

Médailles du travail

Une provision pour médailles du travail est comptabilisée. Son évaluation est effectuée avec les paramètres suivants :

- Age de début de carrière :
 - . 20 ans pour les employés
 - . 22 ans pour les agents de maîtrise
 - . 24 ans pour les cadres
- Age de fin de carrière :
 - . 63 ans pour les employés
 - . 64 ans pour les agents de maîtrise
 - . 65 ans pour les cadres
- Taux de mobilité : idem engagement de retraite
- Tables de mortalité : TVTD 2004-2006
- Taux d'actualisation : 0,88 %.

Chiffre d'affaires

Production vendue de services

La production vendue de services correspond à la facturation des prestations de U LOGISTIQUE aux membres du Groupement U ainsi qu'à des clients externes.

Ventes de marchandises

Ce poste correspond à la revente de matières / déchets recyclables.

Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'emploi

Le CICE est comptabilisée en déduction des frais de personnel.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AUX COMPTES

NOTE 1

Etat des mouvements en valeur brute de l'actif immobilisé (en K€)

	VALEURS BRUTES A L'OUVERTURE	ACQUISITIONS	SORTIES	VALEURS BRUTES AU 31/12/2017
IMMOBILISATIONS				
Incorporelles				
Terrains	46 086	154		46 240
Bâtiments, constructions	421 813	2 826	623	424 016
Installations techniques, outillage	70 753	1 294	3 763	68 284
Installations générales, agencements	32 340	4 616	164	36 792
Matériels de transports	1 625	212	58	1 780
Matériels de bureau, informatique	1 031	2	9	1 024
Mobilier	1 505	382	15	1 872
Emballages	2 085	751	267	2 569
Immobilisation en cours	4 721	29 306	18 746	15 281
Financières	35 209	5 693	3 209	37 693
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	617 168	45 236	26 852	635 552

NOTE 2

Etat des amortissements et provisions de l'actif immobilisé (en K€)

	VALEURS CUMULEES A L'OUVERTURE	DOTATIONS	REPRISES	VALEURS CUMULEES AU 31/12/2016
IMMOBILISATIONS				
Incorporelles				
Terrains	12 857	1 062		13 919
Bâtiments, constructions	253 654	15 688	587	268 754
Installations techniques, outillage	42 287	5 687	3 400	44 575
Installations générales, agencements	20 629	2 194	164	22 659
Matériels de transports	894	257	46	1 105
Matériels de bureau, informatique	931	60	9	981
Mobilier	1 203	104	15	1 292
Emballages	1 360	673	232	1 801
Financières		919		919
TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	333 815	26 644	4 452	356 006

NOTE 3

Variation des capitaux propres (en K€)

Le capital social est composé de 3 057 000 parts de 50 € de valeur nominale.

Capitaux propres à l'ouverture	167 079
Apports en capital	0
Réduction de Capital	0
Prime d'émission	0
Prime d'Apport	0
Résultat de l'exercice	706
Provision réglementée	1 177
MONTANT A LA CLÔTURE	168 962

Les provisions réglementées sont constituées uniquement des provisions pour amortissement dérogatoire.

NOTE 4

Variation des provisions (en K€)

Provisions pour risques et charges, elles ont évolué comme suit :

	Montants à l'ouverture	Dotations	Reprises		Montants au 31/12/2017
			Utilisées	Non utilisées	
Engagements de retraite	34 543	3 093	16 214		21 422
Médailles du travail	4 831	550			5 381
Autres	1 628	391	465		1 554
TOTAL	41 002	4 034	16 679		28 357
Dont :					
- exploitation		4 034	16 679		
- financier					
- exceptionnel					
- impôts sur les sociétés					

Autres provisions :

	Montants à l'ouverture	DOTATIONS	REPRISES	Montants au 31/12/2017
Provision pour investissements				
Dépréciation titres de participations		919		919
Dépréciation des avances, acomptes		144		144
Dépréciation des créances clients				
Dépréciation des autres créances d'exploitation				
Dépréciation des stocks				
TOTAL		1 063		1 063
Dont :				
- exploitation		144		
- financier		919		
- exceptionnel				

NOTE 5

Etat des échéances des créances (en K€)

CREANCES	MONTANTS BRUTS au 31/12/2017	DONT A 1 AN AU PLUS	DONT A PLUS D' 1 AN
Créances rattachées à des participations	8 564	8 564	
Prêts et dépôts	194	194	
Clients et comptes rattachés	112 231	112 231	
Autres créances	86 751	68 089	18 662
Charges constatées d'avance	997	808	189
TOTAL	208 737	189 886	18 851



Comptes annuels

NOTE 6

Etat des échéances des dettes (en K€)

DETTES	MONTANTS BRUTS AU 31/12/2017	A UN AN PLUS	AU A PLUS D'UN AN ET 5 ANS AU PLUS	A PLUS DE 5 ANS
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	86 358	21 763	45 991	18 604
Emprunts et dettes financières autres				
Emprunt et Dettes financières divers	122	41	53	28
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	106 717	106 717		
Dettes fiscales et sociales	88 598	88 598		
Dettes sur Immobilisations	1 751	1 751		
Autres dettes	1 995	1 995		
Produits constatés d'avance	3 640	626	2 512	502
TOTAL	289 181	221 491	48 555	19 134
Emprunts souscrits dans l'exercice	22 334			
Emprunts remboursés dans l'exercice	18 826			
(1) dont concours bancaires courants	1 152			

NOTE 7

Charges à payer à la fin de l'exercice (en K€)

La ventilation des charges à payer incluses dans les postes du passif du bilan est la suivante :

Dettes financières	85
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 313
Dettes fiscales et sociales	47 431
Dettes sur Immobilisations	1 236
Autres dettes diverses	490
TOTAL	101 554

NOTE 8

Produits à recevoir à la fin de l'exercice (en K€)

La ventilation des produits à recevoir inclus dans les postes de l'actif du bilan est la suivante :

Clients	14 113
Autres créances	21 909
TOTAL	36 022

NOTE 9

Etat des comptes de régularisation (en K€)

	Charges constatées d'avance	Produits constatés d'avance
MAINTENANCE	58	
SOUS TRAITANCE	95	
ASSURANCE	277	
LOCATION	551	3 640
DIVERS	15	
TOTAL	997	3 640

NOTE 10

Effectif moyen employé au cours de l'exercice

	2017	2016
Cadres	215	203
Agents de maîtrise	477	472
Employés	3429	3406
TOTAL	4 121	4 081



Comptes annuels

NOTE 11

Ventilation de l'impôt sur les sociétés (en K€)

	Avant Impôts	Impôts société	Après Impôts
Résultat courant	1 451	-333	1 784
Résultat exceptionnel	-1 078	0	-1 078
Participation des salariés	0	0	0
Résultat Comptable	373	-333	706

NOTE 12

Situation fiscale latente (base d'imposition en K€)

	au 31/12/2016	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	au 31/12/2017
Décalage certain ou éventuel				
Provisions réglementées				
- provision pour investissement				
Charges non déductibles temporairement				
• à déduire l'année suivante				
- participation des salariés				
- contribution sociale de solidarité	748	1 007	619	1 136
• à déduire ultérieurement				
- provision pour retraite	34 543	3 093	16 214	21 422

NOTE 13

Eléments concernant les parties liées (en K€)

Il n'existe pas d'opération significative avec les parties liées non conclues à des conditions normales de marché

NOTE 14

Eléments concernant les entreprises liées (en K€)

AU BILAN	BRUT	PROVISIONS	NET
Titres de participations	100		100
Immobilisations corporelles	210		210
Clients et autres créances	98 952		98 952
TOTAL à l'ACTIF	99 262		99 262
Capital social	152 850		152 850
Prime d'émission / d'apport	17 524		
Autres dettes	447		447
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 563		8 563
TOTAL au PASSIF	179 384		161 860

AU COMPTE DE RESULTAT	CHARGES	PRODUITS
Prestations de services		576 168
Autres produits		9 234
Autres intérêts et produits assimilés		13
Produits exceptionnels		4 920
Achats de fournitures	1	
Autres achats et charges externes	35 308	
Autres charges de personnel	29	
Impôts et taxes	1 514	
Charges sociales	81	
Intérêts et charges assimilés	2	
TOTAL	36 936	590 335



Comptes annuels

NOTE 15

Engagements donnés et reçus (en K€)

	ENGAGEMENTS DONNES	ENGAGEMENTS RECUS	DONT ENTREPRISES LIEES
Redevances de crédit-bail			
- à moins d'un an	4 244		
- de 1 à 5 ans	17 146		
- à plus de 5 ans	7 482		
Dettes garanties par des sûretés réelles	21 977		
Cautions délivrées à des tiers	37 427		0
Engagements illimités comme associés	16 700		16 700
Cautions reçues		233	
Crédits confirmés et autorisations de découverts non utilisés		5 650	
TOTAL	104 976	5 883	16 700

Par ailleurs U LOGISTIQUE en qualité de membre de U GIE IRIS est solidairement responsable du passif de celui-ci.

Le passif de U GIE IRIS se décompose comme suit :

Emprunts bancaires	59 743
Dettes envers les membres du GIE	9 034
Dettes envers les Tiers	26 598
total	95 374

NOTE 16

Rémunérations allouées aux organes d'administration et de direction

Cette information n'est pas communiquée car sa publication conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

NOTE 17

Tableau des filiales et des participations (en K€)

Sociétés	Capital social	Capitaux propres	% détenu	Valeur comptable des titres détenus	Chiffres d'affaires du dernier exercice clos	Résultat comptable du dernier exercice clos
U GIE IRIS	5 214	5 214	1,92%	100	98 755	0
SCI SANVITO	10	1 329	99,90%	10	2 277	593
SCI HAUTE FORET	12 040	13 879	99,90%	12 038	2 012	925
SCI GRAND PAS	8 000	8 684	99,90%	7 999	1 155	338
SCI FRANQUIMMO	1	40	95,00%	1	1 552	29
SCI CLERMONT 1	10	960	99,90%	10	2 949	475
SEMM	99	3 116	100,00%	7 491	2 398	665
U ECO RAISON SUD	5	18	100,00%	5	442	0
U LOG FONTENAY	10	-228	100,00%	929	13 830	-239



NOTE 18

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Au 31 décembre 2017, le montant total des honoraires des commissaires aux comptes et figurant dans le compte de résultat est de 50 K€.

Ce montant est constitué pour l'intégralité des honoraires au titre de la mission relative au contrôle légal des comptes.

NOTE 19

Résultat Exceptionnel (en K€)

Le résultat exceptionnel de l'exercice se décompose comme suit :	
Résultat net sur cession immobilisations corporelles	99
Résultat net sur cession de titres	0
Dotation exeptionnels aux amortissements et provisions	-1 177
Autres	0
TOTAL	-1 078

U-LOGISTIQUE

**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2017**



Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Associé Unique
U-LOGISTIQUE
Place Des Pleiades
44470 CARQUEFOU

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article 16 des statuts, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par le Conseil d'Administration.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 16 des statuts, nous avons été avisés de la convention suivante mentionnée à l'article L. 227-10 du code de commerce qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

U-LOGISTIQUE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 - Page 2

- **Avance en compte courant entre U-Logistique et U-Enseigne – Rémunération de cette avance (T4M)**

Personne concernée : Messieurs Jean-Paul Bedrossian, Sébastien Dierick, Denis Aubé, Benoît Bourassin et Nicolas Bringer, Administrateurs des deux sociétés.

Nature et objet : Avance en compte courant – Rémunération de cette avance (T4M), à compter du 1^{er} avril 2016. La convention initialement conclue avec Système U Centrale Régional Ouest a été reconduite en 2017 et apportée à U Enseigne dans le cadre d'un apport partiel d'actif.

Modalités : L'avance fait l'objet d'une rémunération au taux du marché monétaire moyen mensuel (T4M) appliqué sur le solde du compte courant au jour le jour du mois considéré, avec un taux minimum de 0,30%. Les intérêts comptabilisés à ce titre en produits sur l'exercice par votre société s'élèvent à 2 844 €

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 25 mai 2018,

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Xavier Belet

U-LOGISTIQUE
Société par actions simplifiée au capital de 152 850 000,00 €
Place des Pléiades ZI Belle Etoile Antarès
44470 CARQUEFOU
RCS NANTES 810 146 563

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2018
--

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 27 juin à 14h00, l'Associée unique de la société U-LOGISTIQUE, société par actions simplifiée, au capital de 152 850 000 euros, dont le siège social est : Place des Pléiades – ZI Belle Etoile Antarès à CARQUEFOU (44470), a été convoqué en Assemblée Générale Ordinaire au Parc Tertiaire Icade – 20 rue d'Arcueil à RUNGIS (94150) - suivant convocation adressée le 13 juin 2018.

Monsieur le Président met à la disposition de l'Associée unique :

- ♦ Une copie de la convocation
- ♦ Une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes
- ♦ La feuille de présence
- ♦ Le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2017, de même que l'annexe aux comptes annuels
- ♦ Le rapport du Conseil d'administration
- ♦ Les rapports du Commissaire aux Comptes

Conformément aux statuts, Sébastien DIERICK assure la présidence en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Une feuille de présence a été émarginée par l'associée unique en entrant en séance.

L'Assemblée Générale Ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ♦ Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2017
- ♦ Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017
- ♦ Affectation du résultat de l'exercice 2017
- ♦ Approbation des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce
- ♦ Ratification de la nomination d'un administrateur
- ♦ Principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre d'une consultation triennale
- ♦ Pouvoirs pour les formalités

Après une discussion portant sur l'ensemble des questions intéressant le Groupement U, l'Associé unique procède au vote des résolutions qui lui sont proposées :

*
* *

SD

PREMIERE RESOLUTION
(Approbation des comptes annuels 2017)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et la situation de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et sur les comptes dudit exercice, ainsi que la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice, déclare approuver les comptes dudit exercice tels qu'ils ont été présentés, et faisant apparaître un résultat net de 706 K€.

Cette résolution est adoptée par l'associée unique.

DEUXIEME RESOLUTION
(Affectation du résultat)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration du 29 mars 2018, décide d'affecter le résultat de l'exercice de 706 392 € en report à nouveau.

Cette résolution est adoptée par l'associée unique.

TROISIEME RESOLUTION
(Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L-227-10 du code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et la convention qui y est mentionnée.

Cette résolution est adoptée par l'associée unique.

QUATRIEME RESOLUTION
(Ratification de la cooptation de Madame Marielle GUILHEMJOUAN)

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de Madame Marielle GUILHEMJOUAN, comme administrateur, faite à titre provisoire par le Conseil d'Administration en date du 11 octobre 2017 en remplacement de Monsieur Benoit BOURASSIN démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et devant se tenir en 2021.

Cette résolution est adoptée par l'associée unique.

CINQUIEME RESOLUTION
*(Principe d'une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre d'une consultation triennale –
Autorisation et pouvoirs donnés au Directeur Général)*

L'Assemblée Générale après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide en application des dispositions de l'article L.225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce, dans le cadre de la consultation triennale de l'associé prévue par ce texte, de statuer sur un projet d'augmentation de capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan épargne entreprise, en suivant les procédures prévues par les articles L.225-138-1 du Code de commerce et L.3332.18 et suivants du Code du travail.

En cas d'adoption de la présente résolution, l'Assemblée Générale décide de donner au Directeur Général, tous pouvoirs pour :

- Augmenter le capital de la société d'un montant qui ne pourra excéder 1% du capital social, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions destinées à être souscrites exclusivement par les salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise susceptible d'être mis en place sur les actions de la société dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 et suivants du Code du travail ;
- Le prix de souscription des actions émises en application de la présente délégation sera déterminé par le Directeur Général, lors de sa décision fixant la date d'ouverture de la souscription, conformément aux dispositions de l'Article L.3332-20 du Code du Travail ;
- Dans le cadre de la présente délégation, l'Associé Unique décide de supprimer le droit préférentiel de souscription aux actions à émettre au profit des adhérents du plan d'épargne d'entreprise de la société ;
- La présente délégation est consentie pour une durée de 6 mois à compter de la réunion de l'Assemblée Générale ;
- L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Directeur Général pour :
 - fixer le prix d'émission des actions à émettre conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail,
 - fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance,
 - fixer, dans les limites légales, les conditions de l'émission des actions nouvelles ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits et les délais et modalités de libération des actions nouvelles,
 - constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence des actions souscrites et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
 - procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de l'augmentation de capital.

Cette résolution est rejetée par l'associée unique.

SIXIEME RESOLUTION ***(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)***

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, à l'effet d'accomplir tous dépôts et publications ainsi que toutes formalités prescrites par la loi.

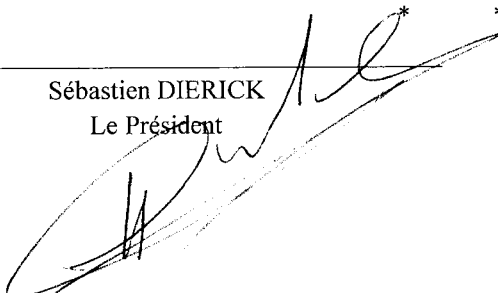
Cette résolution est adoptée par l'associée unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14h30 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le Président.

*
*
*

Sébastien DIERICK
Le Président



Greffé du Tribunal de Commerce de Nantes
2 bis Quai François Mitterrand
Immeuble Rhuys
44262 NANTES CEDEX 2

Par Chronopost

Rungis, le 16 janvier 2019



Objet : U LOGISTIQUE RCS NANTES 810 146 563
DEPOT DES COMPTES 2017

Madame, Monsieur,

Nous vous remettons, sous ce pli, pour le dépôt des comptes relatifs à l'exercice 2017, les pièces suivantes :

- Bilan, compte de résultats et annexe,
- Rapport général et le rapport spécial du Commissaire aux Comptes,
- Le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2018.

Vous trouverez également ci-joint un chèque d'un montant de 45,63 € à l'ordre du Greffé du Tribunal de Commerce de Nantes.

Par ailleurs, je vous remercie de bien vouloir nous envoyer par retour à l'adresse ci-après **une facture acquittée au nom de U LOGISTIQUE**:

COOPERATIVE U-ENSEIGNE
Service Juridique
Madame Diouma DEMBELE
Bâtiment Montréal - 20 rue d'Arcueil
94150 RUNGIS

Vous souhaitant bonne réception des présentes,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Diouma DEMBELE
Assistante Droit des Sociétés